

INFO VITI-OENO 13

Information et Conseils collectifs pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

30 juin 2021

Préconisations rédigées à partir du BSV du 29 juin 2021 : www.agrometeo.fr

EN BREF...

Mildiou : stabilisation des symptômes


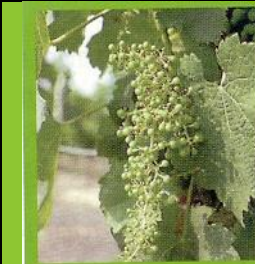


Oïdium : bilan fermeture à réaliser prochainement en secteur précoce

Black rot : rares taches observées sur feuilles

Phénologie : une semaine de retard sur 2020

Contrainte hydrique : ralentissements de croissance observés

POINT CLIMATIQUE (CRIIAM) ET PHENOLOGIQUE

			
Stade J nouaison (BBCH 71)	Stade 29 Grain de plomb (2 à 3mm) (BBCH 73)	Stade K Grain de pois (6 à 8mm) (BBCH 75)	Stade L 33 Fermeture de la grappe (BBCH77)

Observations Du 21 et 22 juin Exemples	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	Stade majoritaire baies de 8/10mm, de baies de 4/5mm à fermeture de la grappe	Stade majoritaire baies de 4/6mm, de nouaison à baies de 6/8mm

*Dans les parcelles ne présentant pas ou peu de dégâts de gel

Les températures des deux 1ères décades du mois de juin ont été très supérieures aux normales. Conséquence : le retard de la phénologie par rapport à 2020 n'est plus que d'une semaine.

La pluviométrie du mois de juin à ce jour est faible (moins de 10% de la normale) sauf sur le secteur de la Sainte Victoire.

CONTRAINTE HYDRIQUE

L'absence de pluie significative se traduit par l'apparition progressive de symptômes de contrainte hydrique sur des parcelles à faible réserve hydrique : feuilles jaunes à la base des rameaux, apex en ralentissement de croissance.

Rappel : la contrainte hydrique impacte la physiologie de la vigne : vigueur, rendement et potentiel qualitatif du raisin.

Dans les parcelles qui marquent une contrainte hydrique, l'irrigation est vivement conseillée lorsque cela est possible.

Dans le cas des AOP, se rapprocher de son ODG avant de débiter les arrosages qui sont soumis à dérogation. Dans tous les cas, il est interdit d'arroser les vignes de cuves du 15 août à la récolte.

Attention : ne pas irriguer les parcelles qui poussent encore et ne pas sur irriguer : risques de perte de qualité, botrytis, surproduction...

N'oubliez pas vos plantiers et complants qui en ont grand besoin actuellement. Ils auront besoin de toutes leurs feuilles pour un bon aoûtement des bois et une bonne reprise en 2022.

Il est intéressant de réaliser des **mesures de croissance d'apex** pour caractériser la croissance végétative de la vigne et évaluer l'intérêt des arrosages. Pour plus d'informations : <https://www.vignevin.com/Apex>

PARCELLES NATURES

Qu'est-ce qu'une parcelle nature ? Une partie de parcelle n'ayant reçu aucun traitement, mise à disposition par des vignerons partenaires. Voir les derniers bulletins pour plus de détails.

Observations des 28/29 juin

	Mildiou		Black rot		Oïdium	
	Feuilles	Grappes*	Feuilles	Grappes	Feuilles**	Grappes***
Arles	2 à 10 taches par cep	0	0	0	2	2
Lambesc	Moins de 1 tache pour 10 ceps	0	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	8	4
Chateauneuf le rouge	2 à 10 taches par cep	2	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	2	4
Gardanne	2 à 10 taches par cep	2	0	0	0	0
La Fare les oliviers	Moins de 1 tache pour 10 ceps	0	0	0	0	0

*Fréquence pour 100 ceps

**Fréquence pour 100 feuilles

***Fréquence pour 100 grappes

MILDIOU (GUIDE 2020/2021 P 40 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P 82)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Les conditions climatiques de la semaine passée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations. Le risque indiqué par la modélisation (EPI) est en baisse de 2 à 4 points.

Le nombre de parcelles avec symptômes dans notre réseau est stable.

Dans les parcelles où la maladie est présente, les taches sur feuilles progressent parfois (secteur Sainte Victoire, Le Puy Ste Réparate, Pélissanne et Arles notamment). Aucune nouvelle attaque sur grappe n'est notée.

Les 5 parcelles nature ont toutes du mildiou dans le feuillage, 2 ont des symptômes sur grappes.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Contrôler l'état sanitaire de vos parcelles pour définir la stratégie à adopter.

Les grappes restent réceptives à de nouvelles attaques jusqu'au début de la véraison. Le feuillage est réceptif tout au long de la saison.

Cas général, parcelles où la maladie est maîtrisée : en l'absence de pluie annoncée, la protection à l'aide d'un produit à base de cuivre est envisageable (voir paragraphe Viticulture biologique pour les doses)

Pour les parcelles avec symptômes, renouvelez la protection en fin de rémanence de la spécialité employée - en cas de progression de symptômes, de rosées, de pluies annoncées.
Pour les parcelles sans symptôme non poussantes ou régulièrement écimées bénéficiant déjà d'une protection cuprique : en l'absence de pluie annoncée et de rosée la protection peut être momentanément suspendue.

Exemples de spécialités utilisables :

Profiler (fosetyl-AI +fluopicolide, DRE 24H, 3kg/ha), ou Mildicut (disodium phosphonate + cyazofamide, à 4.5l/ha), ou Enervin (ametoctradine+ métirame, 2.5 kg/ha – H373, AMM Black rot)

Pour une 1^{ère} application cuprique en conventionnel utiliser la valeur haute indiquée ci-dessous.

Viticulture biologique, doses de cuivre métal :

- Parcelles peu à moyennement sensibles : 200 à 400g/ha
- Parcelles sensibles : 400 à 600g/ha

Exemple : Nordox 75 WG homologué à 2kg/ha pour 1500g/ha de cuivre (soit 0.4kg/ha de produit commercial pour 300g/ha de cuivre métal)

Renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : renouveler après 20-25mm de pluie si dose supérieure à 600g/ha, et 15mm si dose inférieure à 600g/ha.
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés.
- **Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.**



Il est important de raisonner vos applications pour respecter les doses maximales autorisées (**28 kg de cuivre métal/ha/7 ans**). La majorité des spécialités cupriques est désormais concernée par un nombre maximum d'applications par an.

Attention aux mélanges de formes de cuivre qui comptent pour 2 applications par passage. L'utilisation de certains produits comportant la mention Spe1 interdit la possibilité de lissage et limite la dose utilisable à 4kg de cuivre métal /ha/an.

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex-Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.

Ne pas oublier les plantiers car ils auront besoin de toutes leurs feuilles pour la mise en réserve.

PROPHYLAXIE

Un relevage soigné dans les parcelles palissées doit être réalisé. Un écimage modéré du haut de la végétation (si des jeunes feuilles sont touchées par le mildiou) permettra de limiter l'inoculum de la maladie.

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Des repiquages sur grappes sont observés dans des parcelles connues pour leur sensibilité (Carignan, Chardonnay et Grenache).
3 des 5 parcelles natures présentent de légers symptômes sur grappes.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

Maintenir une protection pour l'ensemble des cépages jusqu'à la fermeture de la grappe. Au stade fermeture réaliser les bilans de protection.

Rappel : le seuil de nuisibilité de l'oïdium est de 10% des grappes atteintes.

Deux situations sont possibles selon vos observations :

- *Parcelles n'ayant pas atteint le stade fermeture* : maintenir la protection.
- *Parcelles ayant atteint le stade fermeture (concerne certaines parcelles en secteur très précoce et les parcelles précoces d'ici 10 jours)* : réaliser un contrôle rigoureux sur 50 grappes prises au hasard pour s'assurer de l'état sanitaire de la parcelle.
 - Parcelles saines, ayant eu une protection de qualité : suspendre la protection.
 - Parcelles présentant des symptômes modérés (entre 10 et 30% des grappes touchées) : un maintien de la protection est possible mais ne limite pas toujours la progression de la maladie.
 - Parcelles présentant une forte attaque (plus de 30% des grappes avec un développement significatif d'oïdium) : poursuivre la protection jusqu'à la véraison pour essayer de stabiliser la situation.

Exemples de spécialités utilisables :

Dynali (cyflufenamid+difénoconazole) à 0.5l/ha – AMM Black rot, ou Vivando (métrafénone) à 0.2l/ha,



Ou le soufre mouillable à 10kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12.5kg/ha) en viticulture biologique. Pour les parcelles au stade floraison, un poudrage peut être intéressant (exemple : Afesoufre ventilé à 25kg/ha).



Attention à l'utilisation du soufre en cas de températures élevées annoncées : privilégier les interventions tard le soir ou de nuit. En cas de période caniculaire annoncée, suspendre temporairement leur utilisation.

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex-Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.

MESURES PROPHYLACTIQUES

L'ébourgeonnage du cœur de la souche permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

BLACK ROT (GUIDE 2020/2021 p44 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P90)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Peu d'évolution des symptômes observés cette semaine sur les rares parcelles concernées, hormis au Puy ste Réparate sur une parcelle non traitée (feuilles).

La période nouaison – fermeture de la grappe correspond à la sensibilité maximale des grappes.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT (PAS D'ALTERNATIVE)

Cas général : en l'absence de pluies annoncées plus aucune intervention n'est nécessaire contre le Black rot, dans le cas contraire voir le précédent bulletin..

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2020/2021 P45 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P 95)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Le vol de 2ème génération est en cours. Les 1ères pontes sont observés en secteur tardif cette semaine, ainsi que les 1ères perforations en zone précoce.

STRATEGIE DE PROTECTION (PAS D'ALTERNATIVE)

Seules les parcelles ayant présenté un taux de glomérules en 1ère génération significatif (c'est à dire supérieur à 10%) nécessitent une intervention en 2nde génération. Dans ce cas, les dates d'intervention sont **en zone tardive (trop tard en zone précoce)** :

Ovicide	Jusqu'au 2 juillet
Larvicide	Du 2 au 9 juillet

Exemples de produits à positionnement ovicide : Affirm à 1.5kg/ha (emamectine), ZNT 20m.

Exemples de produits à positionnement larvicide : Delfin à 0.75kg/ha (Bacillus Thuringiensis, BT), ou Success 4 à 0.1l/ha (spinosad), ZNT 20m.



Viticulture biologique : emploi possible de produits à base de BT (voir ci-dessus)

Régulation naturelle par les auxiliaires : Les araignées, opilions, forficules, syrphes et chrysopes ont une efficacité potentiellement importante pour limiter les populations de vers de grappe. Il est possible de favoriser leur présence contre les vers de la grappe par l'enherbement et la présence de haies, notamment. Voir notre site : [BIODIVITI](#)

FLAVESCENCE DOREE (GUIDE 2020/2021 P47)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

La campagne FD 2021 aura lieu du 24 aout au 15 octobre. Nous vous accompagnerons dans la prospection de la flavescence dorée avec un RDV au préalable.

Les secteurs précoces vont être privilégiés en début de campagne et les tardifs plutôt à la fin, afin d'observer le maximum des symptômes visibles.

Nous vous rappelons la découverte de deux foyers importants avec plus de 20% de ceps atteints sur la commune d'Arles en 2020. Même dans un vignoble isolé cette terrible maladie peut surgir brutalement et mettre son vignoble en péril. Nous ne pouvons pas relâcher l'attention. Merci de contacter la coordinatrice CA13 pour prendre RDV à partir de maintenant : a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La FREDON PACA organise une formation pour reconnaître les symptômes et la méthodologie de prospection le 20 juillet. Vous pouvez vous inscrire par mail à : Sylvain.bernard@fredon-paca.fr ou a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr. Les détails de cette formation seront communiqués prochainement.

LES ABEILLES BUTINENT PROTEGEONS LES !

- **La mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
- **Périodes et conditions où les abeilles sont peu présentes dans vos cultures :** si les températures sont fraîches (<13°C), par temps nuageux ou pluvieux.
- D'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons).
- Faucher impérativement avant traitement en cas de présence de plantes fleuries dans l'inter-rang.
- Pour toutes les parcelles de vignes situées à proximité de parcelles fleuries, notamment de cultures de lavandes ou lavandins en fleur : il est impératif de traiter en fin de journée (en l'absence des abeilles), sans vent, de soigner la pulvérisation afin d'éviter toute dérive.
- **Enfin, il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles (IDM) ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

Prochain bulletin : le 7 juillet 2021

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

Info Viti - 30 juin 2021 - **CHAMBRE D'AGRICULTURE 13**

www.chambre-agriculture13.fr/ / www.facebook.com/agri13 / www.youtube.com